

Dernière minute : maintien du CAP horticulture l'année prochaine à Château

Les 7 élèves actuellement en première année de CAP horticulture à Château pourront poursuivre leur formation à la rentrée prochaine !

Cette décision confirmée lundi 26 mars lors du Comité Technique Académique, n'est pas sans rapport avec les mobilisations des enseignant-es et des parents, les interventions des organisations syndicales. Jeudi 22 mars lors du CT Départemental puis lors du CT Académique lundi, la délégation FSU est longuement intervenue pour rappeler qu'il était indispensable de surseoir à cette décision, afin de permettre aux 7 élèves de terminer leur formation dans l'établissement où ils l'avaient débutée, et ce d'autant plus qu'aucune formation équivalente n'existe dans le secteur public.

Pour autant la solution trouvée par le recteur ne remet pas en cause la fermeture de la section. Dans la carte départementale de l'offre de formation, c'est une option qui disparaît.

Les 7 élèves continueront, comme cette année, à suivre

les heures d'enseignement professionnel à la SEGPA du collège de Bercé, tandis que les cours d'enseignements généraux seront dispensés au lycée professionnel "Maréchal Leclerc de Hautecloque", dans des cours communs avec d'autres options. Si les abandons en cours d'année sont fréquents, il est cependant fort probable que les cours débiteront, en situation de sur-effectifs ! Cet aménagement, qui relève du bricolage, n'est pas donc pas satisfaisant, il ne permet pas aux élèves et aux enseignants qui vont devoir s'adapter, de faire une rentrée dans des conditions sereines.

La FSU et ses syndicats de l'enseignement, SNUipp, SNUEP, SNES, SNETAP aux côtés des enseignant-es continueront de défendre le maintien de l'option "cap horticulture" au sein de notre département. Différentes pistes doivent être explorées, avec le lycée professionnel "de Hautecloque" d'une part, le lycée agricole public de Brette les Pins d'autre part.

Exposition sur la Bible : une atteinte à la laïcité

Depuis les vacances de Noël et jusqu'au 3 mars, jour d'inauguration, La FSU 72 n'a cessé, avec d'autres associations départementales, de dénoncer l'atteinte manifeste à la laïcité que constituait l'exposition sur le Bible organisée dans l'enceinte du lycée public Montesquieu, au Mans.

En effet, les associations culturelles organisatrices n'ont pas caché leur objectif : c'est bien de prosélytisme qu'il s'agissait. Et d'une véritable provocation entretenue dans l'ambiguïté par le rectorat de l'académie de Nantes. En dépit de nos multiples demandes, celui-ci s'est toujours refusé à faire retirer du site internet de l'association religieuse concernée, les références à l'Éducation Nationale.

La FSU n'est guère surprise par les manœuvres de ce type d'association pour qui l'implantation en milieu scolaire est un enjeu de survie. En revanche, à l'heure où, en cette période électorale, de nombreux préfets rappellent aux

fonctionnaires leur devoir de réserve, la FSU s'étonne de ce flou des autorités académiques dans leur positionnement qui ne témoigne pas d'un clair souci de neutralité. La FSU s'interroge également sur l'attitude de la Mairie du Mans qui a semblé s'être facilement réfugiée derrière une convention passée avec l'évêché pour abriter un projet qui en définitive ne lui déplaisait pas trop.

Si la bataille menée par la FSU et ses alliés n'a pas totalement abouti, en ce que l'exposition ne s'est pas tenue en un autre lieu, elle a tout de même permis d'obtenir que le public ne soit pas accueilli sur le temps scolaire. Par ailleurs ce combat n'est pas terminé. La FSU a désormais comme perspective d'action la dénonciation de l'actuelle convention liant mairie et évêché. Il ne faut pas qu'une telle situation se reproduise.

Appel à candidature

Le bureau départemental du SNES de la Sarthe est renouvelé cette année, en même temps que les instances académiques et nationales. L'élection se fait sur des listes, sans panachage, à la proportionnelle au plus fort reste. Les listes doivent parvenir au S2 au plus tard le 30 avril 2012, accompagnées d'un texte d'orientation qui sera envoyé aux syndiqués dans un prochain bulletin. Une liste doit comporter entre trois et quatorze noms. Tout candidat doit être à jour de sa cotisation le 30 avril 2012. L'équipe sortante présentera la sienne et invite tous ceux qui le souhaite à s'y joindre.

Le bureau est élu pour un mandat de deux ans. Il élit en son sein le secrétaire, le secrétaire adjoint et le trésorier du S2. Il se réunit environ une fois par mois pour organiser l'activité du S2 en direction des S1, débattre

des sujets d'actualité afin de préparer les réunions de la CA académique, préparer les bulletins départementaux, préparer les réunions du Comité Technique Spécial Départemental, en rendre compte et assurer la défense individuelle et collective des personnels.

La participation à la vie de la section départementale peut prendre de multiples formes.

L'investissement en temps que cela représente est fonction des disponibilités de chacun.

Le SNES a besoin de toutes les bonnes volontés et la section départementale ne peut remplir son rôle auprès des S1 et de l'ensemble des syndiqués que grâce à l'investissement de ses militants.

N'hésitez pas à prendre contact avec le S2 pour en parler.



Bulletin mensuel édité par les syndicats FSU du Second degré

N°80

mars 2012

Prix : 0,5 €

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul
72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1
CTSD : carte scolaire collège	p. 2
Lycées : des dotations inacceptables	p. 3
Appel à candidature Collège de Château du loir : maintien du CAP horticulture l'année prochaine Exposition sur la Bible : une atteinte à la laïcité...	p. 4

SECOND DEGRÉ 72

Disposé de timbrage Le Mans CTC

Disposé de timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
30/03/2012



L'ÉDITO : Ça sent la campagne... mais pas l'air pur

Faute de pouvoir dresser un bilan positif de son action, faute de vouloir aborder les questions qui préoccupent vraiment la société française et faute d'idées neuves, le président-candidat compte sur les vieilles recettes pour rallier les suffrages. Et quoi de plus éprouvé que la vieille technique des boucs émissaires que l'on suppose hais de tous ?

Aveuglé idéologiquement et sourd à toutes les enquêtes d'opinion qui, les unes après les autres, réaffirment que les Français sont attachés à leurs services publics, le président-candidat croit pouvoir faire consensus en dénigrant une fois de plus les fonctionnaires. Et parmi les fonctionnaires qui les Français préféreraient voir égratigner ? Les enseignants bien sûr ! Pensez des privilégiés qui passent leur vie en vacances ! Alors on y va et on tape dur quitte à enchaîner des mensonges tous plus gros les uns que les autres.

Les professeurs du secondaire ne font que 18 heures par semaine. Scandale ! Diffamation surtout. Car tout le monde sait bien, à commencer par le ministère lui-même qui a commandé une étude sur la question, que le temps de travail hebdomadaire moyen d'un certifié dépasse 42 heures. On est loin des 35 heures ! Mais admettons. Que faudrait-il faire pour remédier à cette situation proprement insupportable ? Faire en sorte qu'ils soient présents 26

heures dans leur établissement. Mais quel enseignant ne passe pas déjà ce temps sur son lieu de travail compte tenu des « heures de trou », des réunions et autre concertation ? Mais encore une fois admettons. Pourquoi faudrait-il atteindre ce temps de présence ? Alors là l'explication vaut son pesant de cacahouètes. Parce qu'il n'y a plus assez d'adultes dans les établissements. Quand on sait que l'argument est assené par celui qui a supprimé 80 000 postes en 5 ans, on se dit qu'il fallait quand même oser !

Mais ça, c'est ce qui est annoncé. N'oublions pas les coups bien réels qui viennent d'être portés pour séduire un électorat ulcéré par la classe de nantis que nous formerions et pressé d'en finir avec le summum de l'injustice sociale que nous constituerions. Ainsi depuis le premier janvier 2012 est instaurée une journée de carence en cas d'arrêt maladie. L'argument de l'équité avec le privé ne tient pas puisque les salariés de ce secteur sont majoritairement couverts par leurs conventions collectives ? Des fonctionnaires risquent de renoncer à leur arrêt maladie, risque de venir malades au travail et de contaminer le public avec lequel ils sont en contact ? Pas grave car l'essentiel est de nous châtier en place de Grève afin de satisfaire une prétendue vindicte populaire.

Ajoutons à cela la réforme absurde de l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et

d'orientation en passe d'être adoptée au Parlement et on pourra se dire que si l'on n'existait pas, il faudrait nous inventer. Ne serait-ce que pour donner du grain à moudre aux candidats à la peine avec les vrais problèmes d'emplois, de pouvoir d'achat et d'inégalités sociales devenues réellement insupportables. Mais nous exagérons. Il est vrai qu'il était temps d'en finir avec ce système où quels que soient les talents, les mérites et les vertus tout le monde avançait et au même rythme qui plus est. C'est vrai, chacun sait que la rémunération au mérite n'existait pas dans l'enseignement. C'est si vrai que la première chose que l'on expliquait à un jeune reçu au concours c'est qu'entre une carrière à l'ancienneté et une carrière au grand choix, il y avait l'équivalent d'une maison d'écart. Et comment se faisait la différence ? Par les inspections. Exit les inspections. Ce système était loin d'être parfait mais il prenait au moins en compte la dimension centrale de notre métier : la pédagogie. Maintenant l'avancement dépendra uniquement du bon vouloir, pour ne pas dire de l'arbitraire, des autorités locales. Il va y avoir intérêt à être dans les petits papiers du chef ! Mais au fait, des deux systèmes, lequel prend le plus en compte le mérite ? L'objectif affiché de départ est perdu de vue en cours de route ? Pas grave, une fois encore. Ce n'était de toute manière pas l'objectif réel que l'on peut résumer ainsi : reprise en main de la profession et satisfaction des attentes supposée de l'électorat.

Un autre parfum délétère vient vicier l'air de la campagne. On y parle beaucoup ces jours derniers de laïcité. Mais uniquement lorsqu'il s'agit de viande halal. C'est curieux comme certains ne redécouvrent ce principe fondateur de la République pour ne l'utiliser que lorsqu'il est question de la religion musulmane et des musulmans qui sont allègrement assimilés à des étrangers. Disons le tout nettement, cette laïcité-là a des relents de racisme pur et simple. Et pourtant, il y aurait vraiment à dire car la laïcité est effectivement menacée. Nous assistons à une offensive majeure des Églises, en particulier sur l'École. Pour preuve, le secrétaire de la congrégation pour l'éducation catholique du Vatican, l'archevêque français Jean Louis Brugues souligne que l'école, «point crucial pour notre mission», pourrait devenir «le seul lieu de contact avec le christianisme». En 1987 déjà, lors de l'assemblée de l'épiscopat, l'évêque Jean Vilnet déclarait que l'heure lui semblait venue de «travailler avec d'autres à redéfinir le cadre institutionnel de la laïcité» permettant à l'Église de conquérir de nouveaux privilèges. C'est d'ailleurs à cette aune qu'il convient d'appréhender un événement tel que l'organisation de l'exposition sur la Bible au lycée Montesquieu. Mais ceux qui instrumentalisent la laïcité pour chasser sur les terres du front national ne peuvent dénoncer cette menace car, en définitive, ce sont eux qui ont très tôt contribué à malmené ce principe en déclarant par exemple que jamais l'instituteur ne pourra égaler le prêtre ou le pasteur dans la transmission de valeurs morales.

C'est le printemps. Qu'on ouvre la fenêtre et bon vent !

CTSD carte scolaire collège deuxième convocation

Le 14 mars un Comité Technique Spécial Départemental avait déjà été convoqué pour se prononcer au sujet de la carte scolaire des collèges, c'est-à-dire au sujet des suppressions et des créations de postes. Avec un bilan négatif de 10 nouvelles suppressions de postes dans le département, les représentants syndicaux s'étaient unanimement prononcés contre cette carte scolaire. De ce fait, le CTSD était de reconvoqué le jeudi 22 mars pour une nouvelle consultation.

Ce fut l'occasion pour la FSU de réaffirmer son opposition à ces réductions de moyens qui sapent littéralement le système public d'éducation. En particulier, elle a pointé les nouvelles suppressions de 4 postes de CPE (Lycée Touhard, Lycées de Sablé et de La Flèche et collège Anne Frank) qui apparaissent comme totalement iniques

- parce qu'elles interviennent alors que deux graves agressions de collègues ont précisément eu lieu depuis septembre. Moins que jamais ce n'est donc le moment de retirer des personnels de vie scolaire des établissements
- parce qu'elles trahissent un engagement. Un de ces postes de CPE servira à doter le nouveau «centre soins-études» de Sablé. Or, au dernier C.A.E.N., le rectorat avait promis que la dotation de cet établissement se ferait sans prélèvement sur la dotation académique. Quand les décideurs cesseront-ils de croire que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ?

La question de la SEGPA de Château-du-Loir fut un des autres points d'achoppement. Le directeur académique a pris la décision d'y fermer la section horticulture alors que 7 élèves étaient en cours de formation. Le risque est grand de les voir maintenant partir dans le privé et hors département pour terminer leur cursus. Qu'à cela ne tienne, car pour le Directeur académique il pourrait s'agir là d'une solution comme une autre. Et que le système public soit défaillant n'est pas un problème quand on considère, comme le DA, que les deux systèmes doivent être pensés comme fonctionnant en complémentarité. Un bel exemple de défense acharnée du service public et de l'école laïque !

Au final les élus du personnel ont de nouveau été appelés à se prononcer sur une carte scolaire inchangée depuis le 14 mars. Même motif, même punition : nouvelle unanimité contre. Il n'y aura pas de troisième consultation car au terme de ces deux-là, le DA impose les mesures qu'il a préparées.

Lycées : des dotations inacceptables

Les DHG ainsi que leurs répartitions sont actuellement étudiées dans les lycées généraux et professionnels du département. Et force est de constater que le compte n'y est pas !

A cause de suppressions de postes massives et répétées, à cause des « réformes » des voies générales, technologiques et professionnelles mises en place à marche forcée dans le seul souci, précisément, de récupérer des moyens humains, la rentrée s'annonce extrêmement difficile dans bien des endroits.

Ainsi, à titre d'exemple, La cité scolaire Bouchevereau - d'Estournelles de Constant à la flèche craint de perdre la bagatelle de 161 heures postes à la rentrée 2012 ce qui se traduirait par la suppression de 5 postes (1 en français, 1 en anglais, 1 en physique appliquée, 1 en tertiaire et 1 en électrotechnique) Sans parler de la multiplication des compléments de service !

La Cité scolaire Le Mans Sud est un autre cas exemplaire. Il y aura 100 heures de cours en moins par semaine pour faire fonctionner l'établissement à la rentrée prochaine. Et pourtant, il est prévu que le lycée accueille 130 élèves en plus ! Cela implique :

- un moins bon encadrement pour les élèves (20% des professeurs en moins en cinq ans)
- la généralisation de classes à 35 élèves, ou même plus, à court terme !
- moins de travail en groupes à effectifs réduits (ce qui est pourtant indispensable pour l'étude des langues, pour le travail en laboratoires...)
- la suppression d'enseignements en options à l'examen du BTS

Dernier exemple, au Lycée Polyvalent Perseigne de Mamers, le rectorat demande le regroupement de deux niveaux de classe en enseignement professionnel, la première et la terminale bac pro technicien d'usinage. C'est la première fois qu'un regroupement de ce type est demandé avec un effectif non négligeable (10 élèves en première et 5 en terminale).

Tout cela porte donc gravement atteinte aux conditions d'apprentissage et de réussite des élèves.

Partout la contestation de ces conditions inadmissibles d'enseignement s'organise. Jamais, en CA, les votes contre la répartition... de la pénurie n'ont été aussi nombreux. Ce fut entre autre le cas au LP Funay, au Lycée Touchard, LP de La Ferté Bernard, LP de Mamers ou encore au Lycée Montesquieu. Et les équipes se mobilisent non seulement pour refuser unanimement cette gestion de la disette mais aussi pour proposer des solutions alternatives. En devant parfois même affronter les tentatives illégales d'obstruction menées par les directions.

Mais certains établissements tentent de faire monter d'un cran la pression sur les autorités décisionnaires. Les collègues du Lycée Sud ont ainsi distribué mardi 6 mars, aux portes du lycée, une lettre au parents invitant à signer la pétition qu'ils ont mis en ligne pour dénoncer ces suppressions de postes parfaitement iniques pour un établissement qui reçoit la population la moins favorisée de l'agglomération mancelle. Pour leur part les collègues du Lycée Polyvalent Perseigne de Mamers sont en recherche de modalités d'action capables de prolonger les votes négatifs en CA.

Lycée Sud : le Recteur n'est pas venu

Jeudi 22 mars

A 15 h, des enseignants se sont rassemblés devant le lycée polyvalent le Mans Sud, pour dénoncer la suppression d'une dizaine de postes de professeurs.

Ils étaient là pour protester contre la baisse de la dotation horaire globalisée (- 105 h) pour la rentrée scolaire prochaine attribuée par le Recteur qui devait se rendre au lycée accompagné du directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe ainsi que de représentants du conseil régional pour inaugurer un nouvel atelier de mécanique.

Le Recteur et son directeur académique ne se sont finalement pas déplacés redoutant sans doute la colère des enseignants qui souhaitaient les rencontrer.

Journée d'action au lycée polyvalent Estournelles-de-Constant

Lundi 12 mars, une soixantaine de professeurs ont symboliquement bloqué le rond-point de Bouchevereau pour s'opposer aux suppressions de postes à la rentrée 2012. Ils ont distribué des tracts d'information au passant lors de leurs actions.

Ils entendaient ainsi protester contre la suppression de 101 heures d'enseignement, malgré une prévision de neuf élèves en plus (909 en tout), la suppression de six postes d'enseignants (anglais, allemand, physique appliquée, lettres, économie-gestion, électrotechnique) et puis celle d'un poste de CPE (conseiller principal d'éducation) dans le cadre d'un redéploiement des postes de CPE dans l'académie...